

En présence de 19 participants, dont Catherine Pilon et Olivier Stern, élus de quartier, et de Didier Charpentier de l'antenne locale de quartier.

Présentation de « La Caravane », projet de supermarché coopératif

Eugénie présente l'association « Les amis du supermarché » (<https://urlz.fr/aggN>) qui existe depuis 2 ans sur le modèle du supermarché coopératif « Park Slope Food Coop » (https://fr.wikipedia.org/wiki/Park_Slope_Food_Coop), né à Brooklyn en 1973. Il existe aussi « La Louve » (<https://cooplalouve.fr/presentation>) à Paris depuis 2010, (plusieurs milliers d'adhérents, 1 500 m² de locaux pour le magasin et le stockage) et d'autres dans d'autres villes (Bordeaux, Lille, Marseille, Montpellier ...).

Il existe aussi un documentaire qui présente ces projets : « Food Coop » (https://fr.wikipedia.org/wiki/Food_Coop).

Dans la mesure du possible, il s'agit de vendre des produits plutôt bio et locaux ou en circuits courts, ainsi que d'organiser des ateliers et des partages de savoirs. Mais l'objectif prioritaire est surtout de réduire la marge commerciale à 20 % (dans les magasins ordinaires c'est de 50 à 300 %), marge qui finance exclusivement un ou des salariés (permanents) et le lieu.

La possibilité d'acheter est conditionnée à une adhésion/participation financière qui peut aller de 10 à 100 € en fonction des revenus, ainsi que 3h de travail bénévole/mois (sauf exception pour certaines personnes pour qui c'est impossible).

Le projet est la création d'une coopérative, d'une centrale d'achats, et d'une épicerie (si possible à la rentrée) d'environ 100 m², **pour laquelle l'association cherche un local** (appel à ceux et celles qui auraient des propositions), pour vendre des produits secs, frais, et en vrac. Le but sera aussi de créer un ou plusieurs emplois rémunérés, ainsi que de développer des échanges de proximité : garder les enfants, porter les courses, accompagner certaines personnes, ...

Pour le moment il y a environ 130/140 membres dont un noyau de 40 très actifs, il faudrait pour commencer 200 à 250 adhérents.

L'épicerie commencerait à ouvrir par créneaux de 3h plusieurs fois par semaine, puis en ajoutant des créneaux. Il y aura des ateliers ouverts à tous, autour de la nourriture et du recyclage principalement.

Pour plus d'informations :

Site : <http://lacaravanecoop.fr/>

Sur Facebook : <https://www.facebook.com/Lacaravanedemontreuil>

Des réunions d'information sont régulièrement organisées. Informez-vous en consultant les sites.

Certains participants à la réunion manifestent leur grand intérêt pour cette initiative porteuse de liens sociaux et de facilité d'accès à de bons produits à coût réduit.

Olivier Stern souligne que cette action s'inscrit dans les choix de la Mairie et que cette dernière fera son possible pour faciliter cette implantation.

Bilan du conseil de quartier

Un sondage a été lancé concernant les actions de la mairie en réponse aux demandes du quartier, mais il n'a reçu que très peu de réponses et se pose en conséquence la question de la représentativité du Conseil de Quartier.

Les mêmes sujets reviennent depuis plus de 20 ans sans jamais vraiment trouver de solutions : saleté des rues, incivilités, problèmes de circulation et de stationnement, marché, et cetera... La question de l'utilité du CDQ, ainsi que de l'efficacité des différentes Mairies à résoudre les problèmes, est donc posée.

Olivier Stern s'attache à souligner que des avancées ont pourtant été faites, et assure que les demandes du Conseil y ont participé largement, par exemple notamment pour les budgets participatifs, l'aménagement des différents carrefours du Bld de Chanzy, ou pour l'évolution du marché. Mais cela va trop lentement et pas jusqu'au bout de des demandes.

Des participants s'expriment alors sur différents sujets :

Marché et rue de Paris :

- il n'y a plus de stationnement de voitures sous la halle et c'est un point positif.
- mais la gestion du marché continue à être très mal faite : toujours beaucoup de plastiques et de saletés, de contrefaçons, empiétement sur des places non affectées, vendeurs à la sauvette, le nettoyage par Est Ensemble est fait AVANT le marché ce qui est un non-sens, et cetera....

D'autre part si la régie du marché fait mal son travail, notamment en ne faisant pas respecter les règles édictées dans les différents contrats, il faudrait s'en séparer rapidement ou au plus tard à la fin du contrat en 2020 et créer une régie municipale. Cette question a déjà été évoquée l'année dernière, mais il semble que M. Molossi ne donne pas suite à ses engagements.

- D'après Olivier Stern, il n'y a presque plus d'inspecteurs de la répression des fraudes. Il faudrait que des employés de la Police Municipale (ASVP) fassent des rondes afin de limiter les dégâts et les stationnements abusifs.

Des caméras ont été posées rue de Paris, mais ne sont pas encore en fonction pour la télétransmission des amendes.

- Une habitante de la **Place de la Fraternité** remercie pour les actions effectuées pour faire cesser la prostitution et le trafic de drogues : la police a arrêté certaines personnes, sans semble-t-il qu'elles ne ressortent le lendemain, et une famille à problèmes a été accompagnée pour être relogée dans un autre endroit.

D'autre part, cette place va être aménagée avec des jeux pour enfants, bancs, éclairage, plantations.

- Une habitante de la **Résidence près du collège du bld de Chanzy** se plaint de l'aménagement de la piste cyclable qui empêche de mettre les poubelles (pour 400 personnes !). Apparemment les travaux ne sont pas encore finis, mais ont été retardés par le Département. La Mairie va tenter d'accélérer les choses.

- Le mail le long du nouveau collège qui mène au parc Jean Moulin les Guilands comporte des escaliers, mais pas de rampe pour poussettes ou handicapés. C'est une aberration que cela n'ait pas été prévu au moment des plans. Il faudra que le département y remédie et construise une rampe transversale afin que les motos ne s'en servent pas comme tremplin...

- **Accueil des nouveaux habitants :**

Catherine Pilon dit qu'il y a un dispositif d'accueil, mais apparemment personne n'en a bénéficié...

Un participant souligne que cela devrait être une des missions du journal municipal d'informer les habitants de toutes les possibilités qu'offre cette ville. Il est très mal fait à ce niveau-là, avec des infos fausses ou inutiles, ou trop tardives. Il s'apparente plus à de la propagande pour mettre en valeur des actions présentées comme le fruit du travail de la municipalité (alors que souvent les choses se font sans elle). Le site de la Mairie est aussi vieillot et pas pratique.

- **Budgets Participatifs :**

Le fonctionnement devrait être revu car actuellement n'importe qui, même des personnes n'habitant pas Montreuil, peut voter. De plus, par respect des procédures de base de la démocratie, il est à nouveau demandé que les consultations puissent permettre de voter « CONTRE » (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui) et pas seulement « POUR ».

- **Transports et circulation :**

Le bus 215 a été prolongé.

Le 129 aura bien un nouvel itinéraire, mais pas avant la mise en service du prolongement de la ligne 11 du métro (2023).

Les vélib's ne fonctionnent pas très bien (certaines stations n'ont pas de vélos, ou les vélos sont cassés ...) mais d'après Catherine Pilon l'entreprise fait le maximum pour améliorer les choses (nouvel arrivage de vélos, engagements pour réparer plus vite).

Un numéro pour signaler les problèmes : 01 76 49 12 34.

- **Sesam :**

Parfois la réactivité est bonne, parfois non, même si le problème signalé comporte un danger... D'après un participant 5 mois après une demande de nettoyage de tag, celui-ci n'a toujours pas été effectué. Pire Sesam a renvoyé un mail pour indiquer que le travail a été fait, alors qu'il n'en était rien.

- **Collège S. Anspach**

Pour faire passer la pilule de la perte d'un hectare d'un lieu qui servait de base de loisirs et de sports aux riverains, le Département, Est ensemble et la Mairie avaient promis que des équipements du collège seraient mis à la disposition du quartier (notamment les équipements sportifs) mais il n'en est rien : tout est fermé et très inutilisé.

Une participante nous informe en réponse que Le Conseil des Professeurs du collège (Note : plus probablement le Conseil d'administration) a voté contre l'ouverture, craignant des dégradations et un entretien supplémentaire. Seul le mur d'escalade a été prêté à une association.

Encore un engagement qui ne sera pas tenu et qui laisse les riverains sans lieu, facilement accessible, pour se retrouver et partager.

- Carnaval :

Le carnaval des petits a été porté avec succès par Anne principalement, désormais elle a d'autres priorités et ne désire plus être responsable.

Le but était de créer une dynamique de convivialité et du lien entre les différents groupes de population concernés : enseignants, éducateurs des Centres de loisirs, parents d'élèves, ... à travers des activités communes, ludiques et ne coûtant rien. Une association « sac à malices » a eu la même démarche en faveur de la mixité. Mais les parents d'élèves ne se sont pas assez investis.

Peut-être faudrait-il créer une association afin de bénéficier d'une subvention et d'un local (la maison du parc était trop loin pour attirer les familles). Il y a un lieu vide dans la résidence en face des impôts rue Parmentier, ainsi que les locaux actuels de la maison des associations qui va partir rue Franklin. Il faudrait si possible partager entre plusieurs associations, à condition de pouvoir utiliser le lieu pour stocker du matériel.

Peut-être est-ce une des missions du Conseil de quartier de se concentrer sur ce projet de lien vivant avec des ateliers et du partage...

Un participant s'étonne que les écoles montreuilloises soient aussi peu actives sur ce type d'évènement. Dans son enfance, ce type de fêtes était totalement pris en charge par les écoles et leurs instituteurs, et réunissait toutes les familles, de toutes conditions sociales et origines culturelles.

En conclusion, les actions du CDQ ne répondent que partiellement aux attentes des habitants, les questions soulevées étant nombreuses et l'organisation de la municipalité bien lourde et opaque quelquefois. Certaines choses ont cependant à la longue fini par bouger, un rôle et une efficacité qu'il faudrait amplifier. Une réflexion est en cours pour adopter d'autres stratégies plus efficaces : moins de réunions chronophages, un conseil tous les 2 mois avec un ordre du jour au moins partiellement fixé longtemps à l'avance afin de réunir les éléments et/ou protagonistes le moment venu, des forums d'échanges, des actions ponctuelles sur une thématique particulière, et cetera... toutes les suggestions sont les bienvenues.

Sondage

Un sondage vous a été envoyé, mais il n'a reçu que 10 réponses à ce jour ; ce qui est totalement insuffisant pour être représentatif de quoi que ce soit.

A moins que vous ne préfériez les sondages effectués par la Mairie tout à sa gloire (« Le Montreuillois » n° 79 et n° 10), nous vous encourageons vivement à prendre les 10 minutes nécessaires pour remplir le nôtre, qui en plus ne vous coûtera rien dans vos impôts locaux.

Pour cela nous vous renvoyons le fichier à remplir et à nous renvoyer. **2 formats sont disponibles en pièces jointes à votre choix : Excel ou Word.**

Nous comptons sur vous et si nous ne recevions pas plus de réponses, il faudrait alors faire le constat que le Conseil de quartier ne sert plus à rien et n'intéresse plus personne à part la minorité qui pense qu'on peut changer les choses, qui ne représentera dans ce cas qu'elle-même.

Occupation illégale de la voirie par des entreprises privées

Depuis 2 ans la Mairie vend des permis de stationner à des entreprises privées pour les besoins de tournages se déroulant généralement au 70, rue Parmentier **chez un particulier**. Ces autorisations ont privé les riverains de 20 à 80 places de stationnement pendant 3 à 5 jours une à deux fois par mois.

Suite aux protestations des riverains et bien que cela ait pris un an et demi, nous avons pu penser que ces pratiques étaient terminées, mais cela a repris en juillet.

Les personnes qui sont à l'origine de ces autorisations, ont régulièrement reçu des courriers ou ont été directement interpellé pour que ces occupations cessent, sont :

- M. le Maire, Patrice Bessac,
- Mme Catherine Pilon
- M. Olivier Stern,
- M. Thierry Moreau,
- M. Philippe Lamarche,
- M. le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Il est à noter que jamais aucune de ces personnes n'a daigné répondre même au dossier très complet produit pour démontrer toutes les illégalités et nuisances de ces occupations.

Plus fondamentalement, on attend toujours de comprendre en quoi priver les habitants de 20 à 80 places de stationnement, pendant 3 jours (ou plus) par mois (ou plus), pour les louer à une entreprise privée serait agir dans l'intérêt général ou apporterait un plus à ses habitants ; en aucune manière les fonds perçus pour ces locations (2 000 € pour 3 jours d'occupation) ne pouvant compenser les nuisances et désagréments subis par les riverains.

La Mairie cumule des actes totalement anormaux et pour beaucoup totalement illégaux :

1 - abus de pouvoir caractérisé : quand ils « *restreignent l'exercice des libertés publiques, ou constituent une mesure de police* », il faut que la motivation de l'arrêté ne soit pas une simple énumération des faits (comme c'est le cas actuellement), mais constitue également une justification de la décision ; référence légale et juridique :

<https://www.amf.asso.fr/m/document/document.php?id=7764>

On voit mal comment défendre des intérêts particuliers et priver les habitants de stationnement pour les louer à une entreprise privée serait agir dans l'intérêt général ou apporterait un plus à ses habitants. L'occupation du domaine public par une entreprise privée, est totalement injustifiable dans ce cas de figure ; **tandis que permettre à un particulier de s'enrichir sur le dos de la collectivité est en soi pour le moins condamnable moralement.**

2 - non-affichage et publication des arrêtés dans des temps raisonnables, ce qui empêche tout recours en référé pour les faire annuler ; qui va avec le non-respect des délais de prévenance des riverains puisque les arrêtés sont affichés au mieux 3 jours avant l'occupation effective,

3 - non-respect des panneaux de signalisation obligatoires, prescrits pour toute interdiction de stationner, y inclus temporaire. La police municipale s'est d'ailleurs rendue coupable et complice d'enlèvements illégaux de véhicules.

4 - non-respect de l'Article 27.5.2. : « *Dans les agglomérations, il est interdit de mettre en stationnement sur la voie publique pendant plus de huit heures consécutives des véhicules automobiles et des remorques lorsque la masse maximale autorisée dépasse 7,5 tonnes, sauf aux endroits pourvus du signal E9a, E9c ou E9d.* »

5 - utilisation d'un logement privé (qui plus est dans un immeuble d'habitations collectif) à des fins professionnelles ce qui est prohibé quand ça n'est pas exceptionnel. Quand on tient compte en plus des normes de sécurité, obligatoires et draconiennes, d'un plateau de tournage, on serait curieux de savoir si avant de donner les autorisations, la Mairie s'est préoccupée de savoir si elles sont respectées. À l'évidence non : on a eu droit, entre autres, à un groupe électrogène externe ou un branchement sur poteau ERDF, pour les besoins du plateau avec des câbles d'alimentation courants sur la chaussée sans protection, ce qui est totalement interdit.

Les nuisances sont nombreuses :

1 - Pour les automobilistes : des heures perdues à tourner, pour trouver une place de stationnement, sans aucune compensation pour les résidents qui payent un abonnement ; ainsi que des sanctions (PV pour stationnement interdit, enlèvements de véhicule), alors même que les obligations concernant la signalisation de stationnement interdit et les délais raisonnables de prévenance ne sont pas respectés.

2 - Pour les piétons et les écoliers des écoles voisines qui empruntent ces trajets : un chaos indescriptible les mettant en danger puisque les obligeant à marcher sur la chaussée, tandis que les trottoirs deviennent totalement inaccessibles pour les personnes à mobilité réduite.

3 - Pour les vélos : une aggravation des conditions de circulation déjà difficiles dans ces rues étroites, qui aggrave leur mise en danger.

4 - Des nuisances diverses et variées (bruits jusqu'à des heures indues, fumées de groupe électrogène, ...) pour tous les riverains et usagers.

5 - Et à l'usage de nos élus « écologistes » qui accordent ce type d'autorisation : un bilan carbone désastreux à cause de tous les facteurs cumulés.

Dernièrement - toujours plus fort - l'entreprise FENIPROD a reçu une autorisation d'occupation :

- du 93 au 101 rue Parmentier coté impair,
- 8 rue du Centenaire du coté pair sur 4 places.

Avec un stationnement interdit du 19/07 au 20/07, de 12 h à 02 h du matin.

Mais elle n'a pas hésité à annexer en plus une partie de la rue des Sorins **pendant 3 jours** en toute illégalité en affichant un document (tout à fait fantaisiste dans sa forme) qui n'a pas été signé par la Mairie ([voir l'arrêté joint](#)).

On remarquera que 3 jours avant, les panneaux obligatoires d'interdiction de stationner sont toujours absents, mais les places déjà inaccessibles :



Camions en stationnement illégal sans aucune intervention de la Mairie :



Les trottoirs et passages piétons sont annexés (aussi bien par l'entreprise que pas des gens qui ne savent plus où se garer) et impraticables :



La Mairie et ses services ont été prévenus et (évidemment) n'ont rien fait.

Comme il n'y a personne pour l'instant qui soit suffisamment motivé pour porter cette affaire devant les tribunaux, on a vraiment hâte que les élections municipales de 2020 arrivent pour voir comment les électeurs répondront (entre autres) à cette conception déviante de l'intérêt général, à cette obstination à défendre des intérêts privés, ainsi qu'à ce mépris assumé pour les lois et pour les habitants.

Carrefour Parmentier-Chanzy

Depuis plus de 20 ans le CDQ alerte la Mairie sur la dangerosité pour les piétons ainsi que pour les véhicules de ce carrefour particulièrement accidentogène (et relevé comme tel depuis toujours dans les statistiques de l'ONISR), et des travaux ont enfin été réalisés.

Seulement, ces travaux n'ont pas répondu aux demandes des habitants ([document joint sur une proposition de sécurisation faite en juin 2018](#)), ni aux promesses faites. Pire depuis la réalisation de ces travaux (3 mois environ) 5 nouveaux accidents sont à déplorer :

- une piétonne renversée, heureusement sans conséquences graves,
- 3 véhicules ont percuté le muret non signalé de séparation de piste cyclable,
- 1 véhicule a terminé sa course en défonçant barrière et poteau du café qui fait l'angle à une heure où il était encore fréquenté, heureusement apparemment sans drame.



Un panneau de sens interdit (qui traînait) a été mis en place par des habitants pour signaler le muret et empêcher de nouveaux accidents. Il a été remplacé par un panneau de limitation de vitesse.



Ces problèmes signalés n'ont donné lieu à ce jour à aucune intervention des services de la ville susceptible de résoudre les problèmes qui sont pourtant d'une dangerosité extrême.

Problèmes et nuisances générés par le nouvel établissement « Au Brazier » autour du 128 bld de Chanzy.

De nombreux riverains de cet établissement se sont plaints et ont signalé :

- les importantes pollutions olfactives et de fumées générées par cet établissement de restauration rapide. Selon comment tourne le vent, ses émanations rendent l'air irrespirable et pestilentiel (avec de fortes odeurs de produits chimiques) dans les habitations et jardins des alentours.

Vue de l'enfumage d'une habitation voisine :



- ses imposantes poubelles qui encombrèrent régulièrement le trottoir,



Quand ce ne sont pas ses dépôts sauvages :



- des véhicules de livraison et de clients qui stationnent régulièrement devant l'établissement (des deux côtés du boulevard) qui empêchent l'utilisation des pistes cyclables, mais tout également des trottoirs, et par-dessus tout qui **aggravent grandement la dangerosité du carrefour Parmentier-Chanzy**, par l'absence de visibilité qu'ils génèrent et les slaloms auxquels ils obligent...







Malgré, semble-t-il, une intervention des services de la ville aucun de ces problèmes n'est actuellement résolu, alors qu'ils constituent à l'évidence des troubles anormaux de voisinage **et plus grave une mise en danger de la vie d'autrui.**

Abattage d'arbres, place de la Fraternité

Deux articles pour comprendre les problèmes :

- <https://urlz.fr/aggW>
- <https://urlz.fr/aggY>

Un dossier à suivre de près donc.

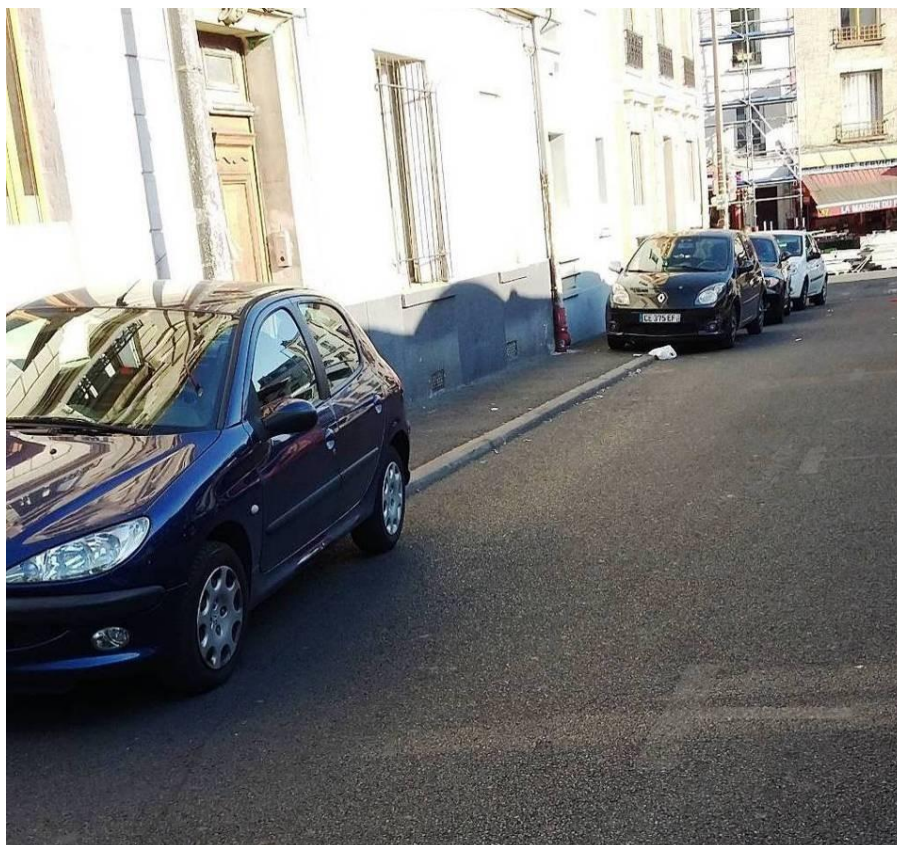
Marché

Dossier toujours au point mort et dans l'attente de vraies actions de M. Molossi.

Stationnement sous la halle du Marché

Les mesures prises pour empêcher les stationnements sous la halle n'ont fait que reporter le problème sur les alentours, comme on peut le constater sur ces photos prises un jour ordinaire, le mercredi 3 juillet à 19 h 26 :

Avec un trottoir totalement impraticable :



Un véhicule carrément garé sur le passage piéton :



Si les personnes habitant au 2 ont une poussette ou un fauteuil à sortir, là c'est totalement impossible :



Visiblement, cette Mairie n'a pas encore compris qu'on ne règle pas les problèmes en les déplaçant.

Aménagements de la rue Etienne-Marcel

Le projet décidé a été présenté au cours d'une réunion aux habitants participants le 28 juin. Il devait résoudre 4 problèmes :

- cette rue sert de délestage (et d'autoroute à grande vitesse) pour éviter la rue de Paris (toujours encombrée) pour ceux qui vont Porte de Montreuil,
- la dangerosité de sa chaussée (notamment entre autres à cause du boudin séparateur sur le tronçon Fraternité/Porte de Montreuil) ainsi que la non-protection des vélos,
- les stationnements sauvages, notamment en double file, devant les entreprises sur le tronçon place de la Fraternité/Porte de Montreuil,
- son occupation régulière par des poids lourds lors des événements au Palais des Congrès et tous les jours de marché, qui gêne tout le monde...

Les décisions présentées consistent essentiellement à mettre certains tronçons en sens unique et à aménager la voirie pour les vélos ; projet sur le site de la Mairie : <https://urlz.fr/agh0>
Elles n'ont pas fait l'unanimité, notamment de certains Bagnoletais qui se retrouveraient ainsi obligés de faire de grands détours pour rentrer ou sortir de leur quartier en fonction des endroits d'où ils viennent ou à atteindre.

La Mairie de Bagnolet est d'ailleurs depuis intervenue pour faire valoir que ce projet ne pouvait pas se faire sans concertation et leur accord : <https://urlz.fr/aggU> ; et : <https://urlz.fr/agh2>

Au lieu de traiter les problèmes point par point - répression des stationnements sauvages et des excès de vitesse, aménagement de la chaussée pour les vélos, recherche de solutions de stationnement pérennes pour les poids lourds - on remarquera qu'encore une fois les solutions proposées ne font que créer de nouveaux problèmes.

S'il y a un problème du point A au point B notamment pour moins de 10% de la population (les vélos)... Selon cette Mairie, il faut donc barrer la rue qui mène du point A au point B, de sorte que pour les 90% (pas en vélo) pour aller du point A au point B, il faudra désormais faire A, C, D, BouA, E, D, B et donc créer autant de nouveaux problèmes sur C, D, E qu'il n'y avait pas avant. Sauf si on adore transformer les schémas de circulation directs en labyrinthe de façon à ce que les automobilistes polluent toujours plus.

Ça n'a pas de sens pas plus écologique que pratique... mais, faisons confiance à cette Mairie pour persister et signer.

Toilettes publiques

Depuis plus de 20 ans, des habitants demandent à ce que des toilettes publiques soient installées notamment à la Halle du marché, Croix de Chavaux, près du Palais des Congrès et du square Louise Buisson, afin que les rues alentour cessent d'être souillées.

Malgré les promesses réitérées de la Mairie, visiblement cela n'est pas leur priorité. Nous continuerons donc à vivre dans les odeurs de déjections et d'urine ainsi qu'à devoir slalomer pas seulement à cause des excréments canins.

SNEM

C'est le statu quo total. Les élus peuvent toujours compter sur la lassitude des personnes face à l'inertie politique pour continuer à ne rien faire.

Poubelle abandonnée cherche adoption

Depuis plus de 6 mois une poubelle a été abandonnée en face du 2 rue des Sorins. Depuis plus de 3 mois il a été demandé à Est ensemble de procéder à son enlèvement, sans aucun résultat. Notons que des dizaines d'agents (éboueurs et personnels des encombrants, parce que des balayeurs cela fait longtemps que cette rue n'en a pas vu) sont passés devant et/ou l'ont manipulé (pour la vider) des centaines de fois sans prendre aucune initiative pour l'enlever et la rendre à son propriétaire (2 rue Marcel Sembat, comme cela est inscrit sur la poubelle)...



Sera-t-elle encore là à Noël ? Les paris sont ouverts.

Rappels importants et informations diverses :

- Si vous ne souhaitez plus être destinataire de cette newsletter, n'hésitez pas à nous l'indiquer ; en écrivant « désinscription » dans l'objet, par retour de mail, afin que nous vous retirions de la liste de diffusion.

Sinon, merci de nous rajouter dans votre liste « d'expéditeurs approuvés », afin que nos diffusions ne tombent pas en dossier spam.

- Le [Conseil de quartier](#) est une instance consultative et de propositions sans aucun pouvoir légal.

Malgré la loi qui oblige les villes de plus de 80 000 habitants à les organiser, celui d'Etienne-Marcel-Chanzy est exclusivement animé et géré par des bénévoles indépendants n'ayant aucune accointance avec la Mairie et encore moins de pouvoir pour prendre des décisions à sa place.

Toutes les aides initiatives et bonnes volontés sont donc les bienvenues. En l'absence de prise en charge par la Mairie (tel que l'y oblige la loi) et de volontaires, le CDQ est toujours susceptible de disparaître.

Pour participer aux forums et système d'information interne du CDQ, par un simple mail, demandez votre inscription sur les listes Framalistes de votre choix, réparties thématiquement de la façon suivante :

- convivialité,
- carnaval,
- déchets,
- marché,
- circulation et stationnement,
- linky,
- pollution,
- PLU et aménagements,
- organisation,
- sécurité.

- **Pour tout problème local** (lampadaire en panne, trou dans la chaussée, graffiti sur une façade, voiture ventouse, banc endommagé, dépôt d'ordures, et cetera...), le premier interlocuteur est le Sesam.

Pour le contacter : <https://urlz.fr/agh3> , ou directement par mail : sesam@montreuil.fr

- **Cette lettre d'information** est diffusée à 484 habitants locaux, 63 institutionnels (principalement élus de la Mairie, d'Est Ensemble et du Département) et aux 14 autres Conseils de quartier.

- Un **droit de réponse** est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier dans le plus prochain envoi.

- **Si vous souhaitez nous faire part d'informations**, avis ou propositions à transmettre, l'adresse mail du CDQ : cdqmarcelchanzy@yahoo.fr

Merci de votre attention.